

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN 24 : des travaux pour limiter l'inondation des voies

A partir d'avril, la direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest va entreprendre des travaux de construction d'ouvrages hydrauliques sous la RN 24 à Mordelles pour favoriser l'écoulement des crues du Meu.

**La RN 24,
un axe
soumis aux
crues du Meu**

Lors d'événements pluviométriques importants entraînant des crues du Meu, comme cet hiver, la RN 24 subit des inondations au niveau des communes de Mordelles et de Bréal-sous-Monfort, notamment au droit de l'échangeur avec la RD 224.

Ainsi, dans la période 2000-2012, la chaussée de la RN a dû être fermée à la circulation à de nombreuses reprises, particulièrement pendant les hivers de 2000 et 2001 et tout récemment à trois reprises, fin décembre, début janvier et début février. La bretelle entre la RD224 et la RN24 à la sortie de Mordelles est submergée plus fréquemment encore. Les usagers de l'axe Rennes – sud Bretagne pâtissent de cette situation qui les oblige à emprunter des itinéraires de déviations avec d'importants rallongements de parcours.

Quelle est la cause de ces inondations ?

La cause de ces inondations provient du double effet de barrage créé successivement par les deux remblais de la RD 224 et de la RN 24 qui augmentent artificiellement les hauteurs de crue en amont.

**Des travaux
pour réduire
les risques
d'inondation**

Quels aménagements vont être réalisés ?

Les études menées depuis plusieurs années ont conduit à retenir un scénario consistant à réaliser trois séries d'ouvrages sous les remblais de la RN 24 et deux séries sous la RD 224 pour favoriser l'écoulement des crues et redonner une certaine transparence hydraulique aux deux routes franchissant le cours du Meu, tout en évitant d'accentuer les risques d'inondation à l'aval.

**Une opération
en plusieurs
étapes**

Quels sont les bénéfices attendus ?

Les aménagements prévus sous la RN et sous la RD concourront de façon indissociable et complémentaire à la réduction à terme de l'impact des crues du Meu sur la RN et sur la frange urbanisée de la ville de Mordelles. L'enchaînement des travaux prévoit de commencer, pour des raisons hydrauliques, d'abord par les trois séries d'ouvrages sous la RN 24 en aval, et de terminer par les deux séries sous la RD 224 en amont. Ce n'est que lorsque l'ensemble de ces travaux sera terminé que l'aménagement sera pleinement efficace sur la réduction de l'effet des crues sur la route nationale.

Une opération en plusieurs séquences : la première étape en avril 2014

S'agissant des ouvrages sous la RN, la première tranche de travaux démarre au mois d'avril, pour une durée de 5 mois.

Le premier ouvrage sous la RN 24, d'une section hydraulique totale de 60 m², est composé d'une série de 12 dalots juxtaposés, larges de 4 m et hauts de 1,25 m et d'une longueur de 28 m chacun sous la chaussée. Ce sont des ouvrages à sec, construits en dehors du lit mineur du Meu, qui ne seront mis en eau que par les débordements de la rivière en crue.



Un chantier conçu pour minimiser la gêne à l'usager

Les étapes suivantes

Les deux autres tranches de travaux sous la RN 24 sont programmées en 2015-2016. Les ouvrages sous la RD, dont les modalités de financement sont encore à l'étude, sont prévus d'être réalisés dans la continuité.

Une gêne à la circulation minimisée pour les usagers

Compte tenu de l'importance du trafic dans ce secteur - près de 31 000 véhicules / jour en moyenne - la Direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest a conçu ce chantier de manière à maintenir en quasi-permanence la capacité de circulation sur deux voies dans chaque sens, pour limiter les congestions de trafic sur la RN et les circulations parasites pendant le chantier dans le centre de Mordelles.

Grâce à la réalisation d'une sur largeur temporaire de la route, il sera possible pour l'entreprise de travailler sur 1/3 de la largeur de la chaussée (terrassements, pose des dalots, reconstruction de la chaussée) pendant que la circulation dans les deux sens occupera les 2 autres tiers de la plate-forme. En 3 étapes successives et autant de dévoiements des couloirs de circulation, l'ouvrage sera ainsi construit.

Pour assurer la sécurité des usagers et des personnes intervenants sur le chantier, la vitesse maximale autorisée sera réduite à 70 km/h au droit des travaux, voire à 50 m/h dans les phases les plus sensibles.

Le coût des travaux

Le coût global de l'opération est évalué à 6,8 M€ dont 5,2 M€ pour les 3 séries d'ouvrages sous la RN24 et 1,6 M€ pour les 2 séries d'ouvrages sous la RD 224. Les travaux de la 1ère tranche qui démarrent en avril coûtent 2,3 M€.

Les consignes de sécurité pour les usagers

Pendant ces travaux, les usagers sont invités à la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place pour leur sécurité et celle des intervenants.

Avant de partir, les usagers sont invités à consulter les conditions de circulation sur : www.diro.fr et sur smartphone m.diro.fr.

Information routière Bison Futé : www.bison-fute.gouv.fr

Direction interdépartementale des routes Ouest

L'Armorique - 10 rue Maurice Fabre - 35 031 Rennes Cedex

La direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest est un service déconcentré du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Elle gère, entretient, sécurise et aménage un réseau de 1520 km de routes nationales, réparties sur 7 départements en Bretagne et Pays de la Loire, avec un objectif : offrir aux automobilistes des déplacements sécurisés et un service de qualité.

Contacts presse :

Nathalie Lecomte, responsable communication

Téléphone : 02 99 33 46 56

Mission communication

Téléphone : 02 99 33 46 57

